



2023/2422

27.10.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2422 DU CONSEIL

du 26 octobre 2023

modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 avril 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/184/PESC ⁽¹⁾.
- (2) En ce qui concerne la mention 84 dans la section A et la mention 17 dans la section B de la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe de la décision 2013/184/PESC, les mesures prévues à l'article 5, paragraphe 1, et à l'article 6, paragraphe 1, de ladite décision s'appliquent jusqu'au 29 octobre 2023.
- (3) Sur la base d'un réexamen intermédiaire de la décision 2013/184/PESC, il convient de proroger jusqu'au 30 avril 2024 les mesures restrictives concernant ces deux mentions.
- (4) Sur la base des informations actualisées reçues, il y a lieu de modifier ces deux mentions et la mention relative à une autre personne figurant à l'annexe de la décision 2013/184/PESC.
- (5) Il convient, dès lors, de modifier la décision 2013/184/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2013/184/PESC est modifiée comme suit:

- 1) L'article 12 est remplacé par le texte suivant:

«Article 12

La présente décision est applicable jusqu'au 30 avril 2024. Elle est constamment réexaminée. Elle est prorogée, ou modifiée le cas échéant, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints.».

- 2) L'annexe est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ Décision 2013/184/PESC du Conseil du 22 avril 2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie (JO L 111 du 23.4.2013, p. 75).

Fait à Bruxelles, le 26 octobre 2023.

Par le Conseil
Le président
P. NAVARRO RÍOS

ANNEXE

L'annexe de la décision 2013/184/PESC («Liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes visés à l'article 5, paragraphe 1, et à l'article 6, paragraphe 1») est modifiée comme suit:

1) Dans la section «A. Personnes physiques visées à l'article 5, paragraphe 1, et à l'article 6, paragraphe 1», les mentions 84 et 93 sont remplacées par les mentions suivantes:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«84.	Naing Htut Aung	Nationalité: Myanmar/Birmanie; Date de naissance: 27.1.1968; Sexe: masculin Numéro de passeport: 12/MAKAYA 118765	Naing Htut Aung est le directeur et unique actionnaire du groupe International Gateways Group of Company Limited (IGGC) exerçant ses activités dans le secteur du commerce. Il entretient des liens étroits avec les dirigeants militaires du Myanmar. Par l'intermédiaire de l'IGGC, Naing Htut Aung a apporté un soutien financier aux forces armées du Myanmar (Tatmadaw) en 2017 lors d'une collecte de fonds dans le cadre des "opérations de nettoyage" dans l'État de Rakhine, et a fait des dons à la Tatmadaw en 2023 à l'occasion de la Journée des forces armées. En outre, Naing Htut Aung a été identifié comme étant un importateur et un courtier en armes, en matériel militaire et en biens à double usage destinés à la Tatmadaw, qui ont été utilisés contre la population civile et les manifestants dans l'ensemble du pays. En contribuant à la capacité de l'armée à commettre de graves violations des droits de l'homme et à réprimer la population civile, ainsi qu'à mener des activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, Naing Htut Aung a apporté un soutien à la Tatmadaw et a participé à des actions qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	8.11.2022
93.	Myo Myint Oo	Nationalité: Myanmar/Birmanie; Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie; Sexe: masculin	Myo Myint Oo est ministre de l'énergie de l'Union du Myanmar depuis le 5 août 2022. En tant que ministre du gouvernement, il fait partie du régime militaire. Sous son autorité, la Myanmar Oil and Gas Enterprise (MOGE), entité inscrite sur la liste de l'UE, génère des recettes pour le Conseil d'administration de l'État (SAC), entité inscrite sur la liste de l'UE, et la Myanmar Petroleum Enterprise, qui importe et distribue du carburant d'aviation, y compris pour les avions de combat et d'autres aéronefs militaires. En tant que ministre de l'énergie, il est chargé de rendre possibles les investissements et la coopération avec les partenaires étrangers dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui génère des recettes pour le SAC, contribuant ainsi à satisfaire les besoins financiers du régime militaire et à importer du carburant d'aviation pour l'armée servant à des frappes aériennes militaires contre des civils. Il est donc une personne physique dont les actions, les politiques ou les activités compromettent la démocratie ou l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ou qui mène ou soutient des actions qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.2.2023».

2) Dans la section «B. Personnes morales, entités et organismes visés à l'article 6, paragraphe 1», la mention 17 est remplacée par la mention suivante:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«17.	International Gateways Group of Company Limited (également connue sous le nom d'IGGC; IGG)	Adresse: Kyaik Wine Pagoda Road, No. 19, Myaing Hay Wun Housing, 8-Mile, Mayangone, Yangon, Myanmar; ou Thamadi Street No. 4-1/3, 8th Quarter, Mayangone Township, Yangon region, Myanmar; Courriel: internationalgatewaysho@gmail.com; Lieu d'enregistrement: Myanmar/Birmanie; Personnes associées: Naing Htut Aung (directeur et actionnaire unique); Entité associée: MEHL	Le groupe International Gateways Group of Company Limited (IGGC) est une société codirigée par Naing Htut Aung et qui exerce ses activités dans le secteur du commerce. Elle a versé des fonds, en tant que principal donateur, aux forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) en 2017, lors de collectes de fonds pour les “opérations de nettoyage” menées dans l'État de Rakhine par le commandant en chef, Min Aung Hlaing. En outre, l'IGGC a fait des dons à la Tatmadaw en 2023 à l'occasion de la Journée des forces armées. Par ailleurs, l'IGGC a participé à l'acquisition d'armes pour la Tatmadaw, y compris du matériel militaire et des biens à double usage, qui ont été utilisées contre la population civile et les manifestants dans l'ensemble du pays. Par conséquent, l'IGGC a apporté un soutien à la Tatmadaw et a participé à des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.2.2023».